

La réforme des retraites doit être abandonnée

En utilisant l'article 49.3 de la constitution, le gouvernement officialise qu'il n'a aucune majorité pour faire adopter cette réforme qui n'aura jamais fait l'objet ni d'un examen complet ni d'un vote à l'Assemblée.

Une réforme des retraites est un enjeu qui engage la vie et le rapport au travail de l'ensemble de la population. Elle nécessite par nature une véritable négociation sociale.

